

Avesnes le Comte, le 6 Juillet 2026

Franck BEAUVARLET, Président
Communauté de Communes du
Pays du Coquelicot
6 rue Emile Zola
80300 ALBERT

Réf : 2026 – AL06072026

Objet : Avis sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUih

Dossier suivi par : Aurélien LEFEBVRE – aurelien.lefebvre@campagnesartois.fr

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 29 Juin 2026, réceptionné le 1^{er} Juillet dernier, vous m'avez invité à participer à une réunion d'examen conjoint concernant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Cette déclaration de projet a pour objectif de permettre la délocalisation d'un bâtiment agricole d'une zone urbaine vers un espace cultivé actuellement classé en zone naturelle.

Je vous informe que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ne pourra être représentée lors de la réunion d'examen conjoint du 10 Juillet 2026 à 14h00.

Néanmoins, après analyse du dossier transmis avec le courrier d'invitation, je vous informe que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois n'a pas de remarque particulière à formuler, considérant l'absence d'impact du projet, sur le territoire de notre intercommunalité.

Par conséquent, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois émet **un avis favorable** au projet de déclaration de projet porté par votre intercommunalité.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Michel SEROUX

